



***REGISTRE PUBLIC
D'ACCESSIBILITE DES E.R.P.***

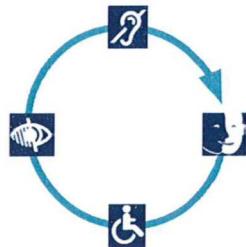


**ACCUEIL DE LOISIR SANS
HEBERGEMENT**

A.L.S.H.



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue A L'A.L.S.H.

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui

non



→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui

non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé

oui non

→ Le personnel connaît le matériel

oui non



Contact : Directrice de l'A.L.S.H., Mme THOMAS 04 66 20 16 66



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET : **Rue du Pont de la République – 30230 BOUILLARGUES**

Adresse :



**Certaines prestations
ne sont pas
accessibles**



1. **Néant**



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



2.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



3.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non

1. Présentation de l'établissement :

Nom de l'établissement : **A.L.S.H.**

Type de l'établissement : **R**

Catégorie de l'établissement : **5^{ème}**

Bâtiment sur 1 niveau (RDC).

2. Prestations proposées par l'établissement :

Les enfants y sont accueillis dès 30 mois jusqu'à 11 ans.

La structure a une capacité d'accueil de 100 enfants: 30 places pour les enfants de moins de six ans et 70 places pour les plus de six ans.

Les enfants sont accueillis tous les mercredis scolaires ainsi que pour les périodes des vacances scolaires à l'exception de celles de Noël.

2.A) Descriptif du bâtiment :

- Salle des Poussins
- Dortoirs
- Salle des Moyens & Grands
- Réfectoire
- Sanitaires & Douche
- Bureaux Directrice et Directrice adjointe
- Infirmerie
- Salle du personnel & cuisine (non accessible au public)

3. Information sur l'accessibilité des prestations :

3.A) Généralités

Le bâtiment est composé d'un seul niveau. Toutes les prestations offertes au public sont accessibles.

3.B) Les équipements d'accessibilité présents dans le bâtiment

- Places de stationnements adaptés sur le parking
- Guidage au sol entre portillon d'accès et le bâtiment
- Sanitaires adaptés
- Repérage visuel sur les baies vitrées

- Groom sur certaines portes,
- Largeurs de portes adaptées,

3.C) Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité :

Description de l'équipement	Maintenances effectuées		
	Date d'intervention	Société	Observations :
Groom	Régulièrement	Services Techniques	

3.D) Les équipements d'accessibilité à mettre en œuvre dans le bâtiment :

Description de l'équipement	Délai / date de mise en œuvre
Une boucle à induction magnétique sera mise en place à l'accueil + formation du personnel.	2018
Sensibilisation du personnel à l'accueil du public en situation de handicap	2018
Barre de rappel ferme-porte	2018

4. Sensibilisation du personnel :

Les Directrices ont été sensibilisées à l'accueil des personnes présentant divers handicaps. Ainsi, ils peuvent conseiller, intervenir et renseigner au mieux la personne suivant son handicap.

La plaquette d'aide aux personnes handicapées est disponible à la loge des gardiens (annexe du présent registre d'accessibilité), à la Mairie ou en ligne, sur le site de la ville de Bouillargues.

5. Attestation de formation :

L'A.L.S.H. étant en 5^{ème} catégorie, il n'y a pas d'obligation que le personnel d'accueil soit formé.

Dates	Type de formation	Nom des agents formés	Visa de l'autorité territoriale

6. Plan du bâtiment :

